



POUR ENRICHIR LE QUÉBEC

Intégrer mieux

Mesures
pour renforcer
l'action du Québec
en matière
d'intégration
en emploi
des immigrants

*Une réponse spécifique
aux besoins des Québécois
originaires du Maghreb*

Une réponse spécifique aux besoins des Québécois originaires du Maghreb

La politique d'immigration du Québec vise à répondre à plusieurs défis, sur les plans tant démographique qu'économique et linguistique. Outre la richesse que représente en soi la diversité, l'immigration constitue un moyen privilégié de combler les besoins de main-d'œuvre qui se font sentir dans plusieurs secteurs d'emploi, et ce, dans diverses régions. Elle est également importante pour assurer la pérennité du fait français au Québec.

Dans ce contexte, l'immigration en provenance des pays du Maghreb constitue indéniablement une ressource précieuse pour le Québec. D'après les résultats du Recensement de 2001¹, elle est largement composée de personnes qualifiées (35,7 % des personnes nées en Algérie, au Maroc ou en Tunisie possédaient un grade universitaire en 2001, comparativement à 14,0 % dans l'ensemble de la population), qui ont une bonne connaissance du français (98,1 %). Par ailleurs, de 2003 à 2007, 18,2 % des nouveaux arrivants au Québec étaient nés en Afrique du Nord, principalement en Algérie (8,1 %), au Maroc (7,4 %) et, dans une moindre mesure, en Tunisie (1,7 %). Cette immigration est composée à 45,6 % de femmes et à 54,4 % d'hommes².

L'insertion professionnelle est une condition essentielle à la réussite de l'intégration. À cet égard, la situation des personnes immigrantes en provenance du Maghreb est préoccupante. Pour l'année 2006, les données de Statistique Canada³ indiquent que le taux de chômage des personnes immigrantes originaires d'Afrique du Nord (âgées de 25 à 54 ans) était de 27,9 % pour les personnes arrivées au Québec entre 2001 et 2006 et de 18,7 % pour les personnes arrivées entre 1996 et 2001⁴.

L'insertion socioprofessionnelle constitue une responsabilité partagée entre les personnes immigrantes, les employeurs et la société québécoise. Le nouvel arrivant doit s'engager activement en vue de s'adapter au marché du travail québécois. Les employeurs, tant publics que privés, doivent se doter d'un système d'embauche exempt de discrimination et offrir un milieu de travail respectueux de la diversité. Le gouvernement du Québec, pour sa part, doit mettre en place des conditions qui favorisent l'ouverture à la diversité et permettent la pleine participation des personnes immigrantes, notamment à la vie économique. À cette fin, il met en œuvre diverses mesures de sensibilisation, de formation et de soutien de ses partenaires locaux et régionaux, qu'il s'agisse d'employeurs, d'institutions ou d'organismes communautaires. Il s'engage également à lutter contre le racisme et la discrimination.

Depuis quelques années, le gouvernement travaille activement, avec différents partenaires, à faciliter l'insertion professionnelle des personnes immigrantes. Des progrès ont été réalisés sur plusieurs plans, mais il reste des efforts supplémentaires à consentir. Par exemple, il faudra cibler de façon particulière les personnes qui éprouvent des difficultés d'insertion professionnelle plus aiguës et qui peuvent être victimes de préjugés, comme c'est le cas pour certaines personnes d'origine maghrébine.

Les mesures qui auront un effet plus marqué sur les Québécois originaires du Maghreb de même que celles qui seront mises en œuvre en prêtant une attention particulière aux besoins des personnes de ces communautés sont décrites dans les pages suivantes.

¹ Des données plus récentes, notamment du Recensement de 2006, ne sont pas encore disponibles.

² Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Tableaux sur l'immigration au Québec 2003-2007*, mars 2008.

³ Ce n'est qu'à partir de 2006 que Statistique Canada collige des données sur l'activité sur le marché du travail des personnes immigrantes, dans le cadre de l'Enquête sur la population active (EPA). Voir Jason Gilmore, *Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2006 : analyse selon la région ou le pays de naissance*, Statistique Canada, n°71-606-X200802.

⁴ Statistique Canada recommande d'utiliser avec prudence les chiffres concernant l'Afrique du Nord.

ACCÉLÉRER L'INSERTION EN EMPLOI MISER SUR LES COMPÉTENCES

Objectif 1

Favoriser l'ouverture de la société québécoise à la diversité

Mesure 1.1 — Promouvoir l'apport de l'immigration au développement du Québec

Cette mesure vise à promouvoir et à faire valoir le rôle essentiel de l'immigration dans l'évolution démographique du Québec et dans son développement économique, social et culturel, tout en abordant les défis qu'elle pose à la société québécoise (intégration, francisation, maintien de relations interculturelles harmonieuses). Cette promotion sera réalisée dans le cadre d'une stratégie globale de marketing social incluant une campagne d'information, de promotion et de sensibilisation grand public. Les messages seront diffusés plus largement dans le cadre des programmes et des services du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et à l'occasion de grands événements (Semaine québécoise des rencontres interculturelles, Mois de l'histoire des Noirs, Semaine d'actions contre le racisme, Prix québécois de la citoyenneté).

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

La stratégie de marketing social fera ressortir la richesse et la diversité des compétences que l'on retrouve au sein des communautés maghrébines au Québec. Elle aidera à atténuer les préjugés dont les personnes issues de ces communautés peuvent être l'objet. De plus, une priorité de financement sera accordée aux organismes du milieu qui proposeront des projets « terrain » découlant de ces objectifs d'éducation et de sensibilisation. Parallèlement, des efforts seront déployés pour mieux faire connaître à la population la réalité et l'apport à la société des Québécois d'origine maghrébine. Ceux-ci pourront ainsi bénéficier d'une plus grande ouverture de la population, qui se traduira par l'élargissement de leurs réseaux sociaux et professionnels.

Enfin, le gouvernement appuiera la réalisation de projets visant plus particulièrement à sensibiliser la population à la réalité des femmes d'origine maghrébine et à leur apport à la société québécoise en faisant mieux connaître leur diversité, leurs parcours, les obstacles auxquels elles se heurtent, mais aussi leurs réussites.

Objectif 2

Accélérer l'insertion en emploi des immigrants

Mesure 2.2 — Rejoindre plus d'immigrants avec une formation enrichie sur les réalités du milieu du travail

La mesure consiste à revoir, à enrichir et à rendre disponible au plus grand nombre possible de personnes immigrantes une formation sur les réalités du milieu du travail. Cette nouvelle offre a pour but de faciliter la transition et l'adaptation au marché du travail des nouveaux arrivants en les aidant à comprendre les mécanismes et les règles du marché du travail, de même que les conduites culturelles en emploi et le fonctionnement des entreprises québécoises. Cette formation sera un préalable au service d'accompagnement spécialisé offert par Emploi-Québec.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

Les personnes originaires du Maghreb constituent une proportion importante des nouveaux arrivants au Québec. Cette nouvelle formation les touchera donc beaucoup. Des partenariats seront établis avec les organismes des communautés maghrébines et ceux dont la clientèle est constituée de Québécois d'origine maghrébine afin de les rejoindre plus sûrement.

Mesure 2.3 — Accompagner davantage les nouveaux arrivants dans leurs démarches vers l'emploi

La mesure vise à assurer un suivi personnalisé et systématique du parcours d'intégration en emploi des personnes immigrantes ayant besoin d'un soutien accru. Ces personnes, qui auront préalablement bénéficié d'une formation sur les réalités du milieu du travail, seront orientées vers Emploi-Québec. La mesure vise donc à repérer rapidement la clientèle ciblée et à accroître le volume de services spécialisés d'accompagnement afin de répondre aux besoins de cette clientèle.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

Comme certaines personnes originaires du Maghreb connaissent des difficultés aiguës sur le plan de l'insertion professionnelle, elles bénéficieront d'un accompagnement plus soutenu dans leurs démarches, notamment des entretiens personnalisés réguliers tout au long de leur cheminement vers l'emploi. Des efforts particuliers seront déployés pour mieux les rejoindre, notamment en diffusant l'information nécessaire, en partenariat avec les organismes des communautés maghrébines et ceux dont la clientèle est constituée de Québécois d'origine maghrébine.

Mesure 2.4 — Offrir une expérience de travail aux personnes formées à l'étranger souhaitant exercer une profession régie par un ordre professionnel au Québec

Cette mesure vise à offrir une expérience de travail aux personnes formées à l'étranger qui souhaitent exercer une profession régie par un ordre professionnel. Elle permettra d'améliorer l'employabilité de nouveaux titulaires d'un permis d'exercice d'un ordre professionnel puisque certains employeurs hésitent à embaucher des candidats qui n'ont pas acquis une expérience québécoise. Elle permettra aussi de réduire le délai d'obtention d'un permis d'exercice au Québec pour les candidats à l'exercice d'une profession régie dont les acquis scolaires et l'expérience sont reconnus partiellement par un ordre professionnel. Cette expérience pourrait compenser une partie de la formation ou du stage pouvant être prescrits par un ordre professionnel en vue de la reconnaissance complète d'une équivalence. L'employeur recevra une subvention pour couvrir une partie du salaire de l'employé.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

L'acquisition d'une expérience québécoise permettra aux Québécois originaires du Maghreb de bonifier leur curriculum vitae et de rendre leur candidature plus attrayante aux yeux des employeurs. Cette première expérience de travail dans un emploi qualifiant sera l'occasion de démontrer leurs compétences et de se faire connaître auprès de l'employeur. Elle pourra faciliter l'obtention d'un permis d'exercice, dans certains cas. Nombre de personnes d'origine maghrébine pourront bénéficier d'une telle mesure, qui sera activement publicisée parmi les organismes des communautés maghrébines et ceux dont la clientèle est constituée de personnes de ces communautés.

Mesure 2.5 — Doubler le nombre annuel de participants bénéficiant du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)

Le programme actuel, géré par Emploi-Québec et financé à même les revenus générés par le Programme des immigrants investisseurs, permet de soutenir financièrement des PME qui offrent à des personnes immigrantes et à des personnes des minorités visibles un premier emploi dans leur domaine de compétence. Il finance, en moyenne, la participation d'environ 900 personnes par année. L'engagement, annoncé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre du Pacte pour l'emploi, permettra d'offrir le même soutien à 750 personnes de plus chaque année. Il est également prévu d'ajouter des sommes à la mesure Subventions salariales, permettant à un plus grand nombre de personnes issues de l'immigration, notamment celles ayant immigré au Québec depuis plus de deux ans, d'acquérir une expérience de travail dans leur domaine, dans tous types d'entreprises.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

Nombre de personnes d'origine maghrébine pourront bénéficier du programme PRIIME, qui sera activement publicisé auprès des organismes des communautés maghrébines. Ce programme offre des solutions concrètes à des besoins réels, notamment en offrant un accompagnement pour favoriser l'intégration dans un milieu de travail et en permettant d'acquérir de l'expérience de travail au Québec.

Mesure 2.6 — Réaliser des projets de maillage professionnel dans toutes les régions du Québec

Cette mesure vise à mettre en place des projets d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en recherche d'emploi. Elle incite les employeurs des secteurs public, parapublic et privé, de Montréal et des régions, à offrir des activités de maillage professionnel en milieu de travail dont la durée peut varier en fonction des disponibilités de l'employeur et des besoins des personnes immigrantes. L'objectif principal est d'élargir les réseaux auxquels les personnes immigrantes ont accès.

Le candidat sera accompagné dans sa démarche. Il pourra établir des contacts, accroître sa connaissance du milieu du travail, valider ses choix professionnels en contexte québécois, évaluer ses besoins de formation, démontrer sa motivation et faire valoir son expertise auprès d'un employeur.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

Les personnes originaires du Maghreb seront identifiées de façon prioritaire pour participer à ces activités de maillage professionnel. Elles pourront ainsi accroître leurs réseaux et bénéficier de meilleures chances de réussir leur insertion socioprofessionnelle.

Mesure 2.7 — Soutenir l'embauche et l'intégration des personnes des communautés culturelles dans la fonction publique québécoise

Cette mesure vise une plus juste représentation des diverses composantes de la société québécoise au sein de l'effectif de la fonction publique. Elle consiste à mettre en place des actions en vue de mieux soutenir l'embauche et de faciliter l'intégration au sein de la fonction publique de personnes des communautés culturelles qualifiées à la suite de concours de recrutement.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

À long terme, les Québécois d'origine maghrébine verront une fonction publique plus représentative de la diversité québécoise. Les personnes figurant sur les listes de déclaration d'aptitudes pour occuper un emploi dans la fonction publique pourront bénéficier de diverses mesures. Ces mesures, qui visent à lever certains des obstacles qui freinent l'embauche et la rétention en emploi des Québécois des communautés culturelles, incluent par exemple le remboursement des frais de déménagement, qui facilitera l'embauche à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, ainsi que le soutien aux ministères et organismes en vue d'intégrer les nouveaux employés issus des communautés culturelles, notamment par la formation et le mentorat.

Objectif 3 Mobiliser et agir ensemble

Mesure 3.1 — Soutenir la mise en place du réseau Leaders diversité, un forum de dirigeants d'entreprises engagés dans la promotion de la diversité en emploi

Cette mesure vise à encourager et à accompagner la formation d'un regroupement de dirigeants de grandes entreprises, de sociétés d'État et de PME déterminés à faire des gestes concrets en faveur de la diversité en emploi. Ce regroupement constituera un réseau de partage de pratiques exemplaires sur la gestion de la diversité et de promotion des compétences des personnes des communautés culturelles. Il permettra de diffuser sur la place publique un message d'ouverture à l'ensemble de la main-d'œuvre et témoignera de la responsabilité sociale des employeurs.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

Dans le cadre de la mise en place de ce réseau, des exemples concrets d'entreprises qui ont embauché des personnes d'origine maghrébine seront mis de l'avant. La promotion de la diversité en emploi prêter une attention particulière aux femmes. L'effet d'entraînement de ce forum est susceptible d'accroître l'accès à l'emploi pour les personnes originaires du Maghreb, de démystifier la réalité des personnes immigrantes, d'assurer une meilleure information et de démontrer les avantages d'une main-d'œuvre diversifiée.

Mesure 3.2 — Mieux soutenir les employeurs en matière de gestion de la diversité

Cette mesure vise à consolider l'ensemble des services d'aide à la gestion de la diversité offerts aux employeurs par différents ministères et organismes (dont le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) afin de favoriser l'embauche et le maintien en emploi des Québécois des communautés culturelles, particulièrement les nouveaux arrivants et les personnes des minorités visibles. Ces services sont de divers ordres : accompagnement, activités de sensibilisation ou de formation à la diversité, guides d'autoformation, sites Internet, projets spéciaux (mentorat, stages d'observation, etc.). La création de synergies entre les ministères et les organismes permettra de mieux guider et de soutenir davantage les entreprises publiques et privées tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

L'offre intégrée de soutien en matière de gestion de la diversité permettra de sensibiliser et d'informer les employeurs relativement à la réalité des personnes immigrantes et les aidera, le cas échéant, à surmonter leurs difficultés. Elle comprendra notamment de la formation interculturelle axée sur le développement des compétences culturelles, ce qui permettra une meilleure intégration dans le milieu de travail et une diminution des attitudes négatives qui peuvent affecter certains Québécois d'origine maghrébine. Des outils seront conçus et diffusés afin d'outiller les milieux de travail. Une attention particulière sera accordée aux besoins spécifiques des femmes. Un meilleur soutien des employeurs permettra de lever certains obstacles à l'emploi et d'accroître le taux d'emploi des Québécois originaires du Maghreb.

Mesure 3.3 — Lancer le Défi Montréal : Stratégie pour l'intégration en emploi des personnes immigrantes

Cette mesure vise à convier les acteurs socioéconomiques de l'île de Montréal à travailler de concert pour déployer une stratégie d'action et des conditions favorisant une intégration économique réussie des personnes immigrantes.

Un comité, sous l'égide du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal, se verra confier le mandat d'assurer un leadership régional afin de trouver réponse aux problèmes d'insertion professionnelle des personnes immigrantes, de mobiliser les acteurs du milieu, d'améliorer l'offre de service et de proposer des mesures visant l'intégration en emploi grâce à la mise en place d'un fonds d'initiative.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

Cette mesure permettra d'améliorer la situation des personnes qui vivent des problèmes aigus d'insertion socioprofessionnelle. L'objectif est de réduire le taux de chômage des personnes immigrantes. Pour la mise en œuvre de cette mesure, les personnes immigrantes en provenance du Maghreb seront identifiées comme une clientèle prioritaire. Le gouvernement élaborera avec les partenaires concernés et avec les employeurs des projets spécifiques de soutien à l'intégration socioéconomique des personnes d'origine maghrébine à Montréal. Il accordera une attention particulière aux besoins et aux difficultés des femmes, qui sont touchées par la discrimination comme femmes et comme personnes d'origine ethnique ou de religion différentes.

Parallèlement, le gouvernement du Québec appuiera la réalisation d'un diagnostic détaillé sur la situation en emploi des Québécois d'origine maghrébine, dont celle des femmes, dans le but de cerner les obstacles particuliers auxquels font face certaines personnes et de recommander des actions adaptées à leurs réalités. Ainsi, il pourra mieux évaluer ses interventions et mettre en place des solutions adaptées aux besoins.

Objectif 4

Assurer une meilleure réponse aux besoins de main-d'œuvre des employeurs

Mesure 4.1 — Créer la Passerelle pour l'emploi en région

La mesure consiste à faciliter l'arrimage entre les offres d'emploi en région, incluant la Capitale-Nationale, et les nouveaux arrivants chercheurs d'emploi à Montréal, en mettant davantage en commun les efforts du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que de leurs partenaires, de façon à favoriser : la communication d'offres d'emploi en région à des chercheurs d'emploi montréalais; l'embauche d'immigrants qui souhaitent s'installer en région pour y travailler; l'acquisition, par les personnes immigrantes, d'une connaissance du travail et de la vie en région par de courts séjours exploratoires couverts par une allocation; une meilleure coordination des mesures et des activités de régionalisation de l'immigration sur le territoire de Montréal; la diffusion aux entreprises en région d'information sur le profil de la clientèle immigrante; la sensibilisation des différents milieux de travail au potentiel de ce bassin de main-d'œuvre en recherche d'emploi à Montréal et l'augmentation de l'offre de services d'accueil pour les personnes immigrantes en région.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

Une promotion ciblée sera effectuée en vue d'informer les personnes d'origine maghrébine établies à Montréal des possibilités d'emploi qui existent dans la Capitale-Nationale et les autres régions. Ces personnes pourront ainsi accroître leurs réseaux sociaux et professionnels et élargir leur connaissance du marché du travail du Québec.

Objectif 5

Mieux soutenir les organismes communautaires et les partenaires municipaux et régionaux

Mesure 5.1 — Accroître le financement des organismes communautaires afin de mieux soutenir leur rôle de partenaire de l'action gouvernementale auprès des nouveaux arrivants

La mesure consiste à mieux refléter la complexité des services offerts par les organismes communautaires aux personnes immigrantes en augmentant les budgets du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants, du Programme régional d'intégration et du Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes engagés dans les champs de mission du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

Les organismes qui soutiennent les personnes immigrantes dans leur processus d'intégration sociale et économique pourront offrir des services d'accueil et d'accompagnement, y compris des services d'adaptation au marché du travail de meilleure qualité. Les Québécois originaires du Maghreb, dont certains ont des besoins particulièrement aigus à cet égard, pourront en bénéficier. Ces services seront activement publicisés parmi les organismes des communautés maghrébines et de ceux dont la clientèle est constituée de personnes de ces communautés.

Mesure 5.2 — Accroître le financement des municipalités et des conférences régionales des élus afin de mieux soutenir les actions concertées

La mesure vise à soutenir les partenaires du milieu dans leurs démarches visant l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes et à mettre en place des stratégies efficaces et adaptées à l'intégration socioéconomique et professionnelle des personnes immigrantes et à leur rétention en région. Une augmentation du budget global du Programme régional d'intégration permettra d'accroître le financement d'actions concertées dans les régions du Québec.

Effet sur les Québécois d'origine maghrébine

Les partenaires municipaux et régionaux qui s'efforcent d'attirer des personnes immigrantes dans leur municipalité ou leur région et qui les soutiennent dans leurs efforts pour s'intégrer sur le plan socioéconomique et professionnel pourront accroître leurs activités et leurs services. Les Québécois originaires du Maghreb pourront bénéficier de ces efforts. Cette mesure sera activement publicisée parmi les organismes des communautés maghrébines et ceux dont la clientèle est constituée de personnes de ces communautés.

Des efforts accrus pour prévenir les difficultés, dès l'étranger, et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants

L'expérience des Québécois originaires du Maghreb démontre la nécessité de consentir des efforts accrus et d'intervenir le plus rapidement possible dans le processus d'intégration des nouveaux arrivants, ce que la mesure 2.1 – Instaurer, dès l'étranger, un accompagnement personnalisé en ligne auprès des personnes sélectionnées par le Québec – entend favoriser. Elle consiste à mettre en place au Québec, par visioconférence et par courriel, des services personnalisés d'accompagnement à distance pour que les personnes sélectionnées par le Québec entreprennent le plus tôt possible, avant d'émigrer, leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle. Ainsi, à l'avenir, les personnes sélectionnées dans les pays du Maghreb seront soutenues pour amorcer certaines démarches facilitant leur intégration subséquente à la société québécoise. Leur insertion professionnelle devrait ainsi s'accélérer et elles devraient connaître moins de difficultés que les personnes immigrantes qui les ont précédées.

La mesure 4.2 – Élaborer une offre de service pour l'accompagnement des employeurs dans la recherche d'employés à l'étranger répondant aux besoins ciblés du marché du travail – cherchera à rejoindre, entre autres, des travailleurs qualifiés originaires des pays du Maghreb. En effet, nombre d'employeurs ou de regroupements d'employeurs sont aux prises avec des besoins importants de main-d'œuvre spécialisée alors qu'ils ne disposent d'aucune infrastructure de recrutement à l'étranger. Cette mesure vise à les soutenir dans leurs démarches de recrutement en prospectant des bassins où se trouvent des candidats potentiels, en les accompagnant dans leurs démarches d'embauche (par exemple : soutien à l'organisation d'entrevues, participation à des foires d'embauche ciblées, référence à des organismes partenaires en vue d'organiser une mission de recrutement).

Dans la même perspective, la mesure 4.3 – Mettre en place un volet international du service *Placement en ligne* d'Emploi-Québec afin de mieux arrimer les postes vacants des employeurs du Québec avec des candidats à l'immigration présentant le profil recherché – pourrait contribuer à offrir aux travailleurs spécialisés originaires du Maghreb un emploi qualifié dès leur arrivée au Québec. Les travaux, qui seront conduits par Emploi-Québec, consistent à établir un volet international à *Placement en ligne*. Les candidats sélectionnés, en attente de leur visa de résident permanent, pourront y être inscrits et obtenir une offre d'emploi d'un employeur québécois. À la suite d'un pairage entre le candidat et l'employeur, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles demandera au gouvernement fédéral d'accélérer l'arrivée au Québec du candidat ayant une offre d'embauche, qui fait d'ailleurs l'objet de la mesure 4.4.

La mesure 4.4 – Accélérer l'arrivée au Québec de candidats à l'immigration permanente qui répondent aux besoins pressants du marché du travail – favorisera une intégration rapide au marché du travail. En effet, certains travailleurs qualifiés sélectionnés en vue de l'immigration permanente auront pu obtenir une offre d'emploi, ce qui signifie qu'un employeur donné les attend et que le besoin du marché du travail a été confirmé. Les processus fédéraux de traitement des demandes étant plus longs dans les cas d'immigration permanente que d'immigration temporaire, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles fera les démarches nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour que ces personnes puissent obtenir un permis de travail temporaire qui leur permette d'entrer plus rapidement au pays. La mesure vise également à traiter plus rapidement les demandes des candidats dont la profession correspond à des besoins pressants du marché du travail au Québec.